



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis  
COMMUNE DE NANGIS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018/SEPT/134	<b>OBJET :</b>  AVIS SUR L'ADHESION AU SDESM DES COMMUNES DE BAGNEAUX-SUR-LOING, LESIGNY, CROISSY-BEAUBOURG ET VILLENNOY – AVIS DE LA COMMUNE DE NANGIS
<b>Date du conseil municipal</b> 24/09/2018	
<b>Date de la convocation</b> 17/09/2018	
<b>Date de l'affichage</b> 01/10/2018	

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 17 septembre 2018.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Danièle BOUDET, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Stéphanie SCHUT.

**Étaient absents représentés :**

- Didier MOREAU représenté par André PALANCADE
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Stéphanie CHARRET
- Anne-Marie OLAS représentée par Danièle BOUDET
- Charles MURAT représenté par Roger CIPRÈS
- Virginie SALITRA représentée par Mehdi BENSALÈM
- Karine JARRY représentée par Simone JEROME
- Michel VEUX représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Pascal HUE représentée par Alain VELLER
- Monique DEVILAINE représentée par Jean-Pierre GABARROU
- Serge SAUSSIÈRE représenté par Catherine HEUZÉ-DEVIES

**Étaient absents :**

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI
- Malik TOUATI

Madame Sandrine NAGEL est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-218-134-DE du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
le 27/09/2018 à 10h02  
N°2018-134-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2018  
Date de réception préfecture : 27/09/2018

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-18,

VU la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

VU la délibération n° 2018-36 en date du 17 mai 2018 du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Bagneaux-sur-Loing,

VU la délibération n° 2018-40 en date du 17 mai 2018 du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne portant approbation de l'adhésion des communes de Lésigny, Croissy-Beaubourg et de Villenoy,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (26),

**ARTICLE Unique :**

DONNE un avis favorable à l'adhésion des communes de Bagneaux-sur-Loing, Lésigny, Croissy-Beaubourg et Villenoy au Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 25 septembre 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20180927-D-2018-134-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2018  
Date de réception préfecture : 27/09/2018